RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00104
Numéro SIREN : 818 013 286
Nom ou dénomination : ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2019 sous le numéro de dépôt 1462

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise Société ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 22 ROUTE DE DIJON 21600 LONGVIC

Numéro SIRET * 8 1 8 0 1 3 2 8 6 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31012018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31012017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations corporelles *	028	7 010	030 2 470	4 540	3 993
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)	044	7 010	048 2 470	4 540	3 993
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Marchandises *	060	3 801	062	3 801	3 309
ACTIF CIRCULANT — Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
ACTIF CIRCULANT — Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	931	070	931	857
ACTIF CIRCULANT — Créances (2) — Autres * (3)	072	1 225	074	1 225	1 112
ACTIF CIRCULANT — Valeurs mobilières de placement	080		082		
ACTIF CIRCULANT — Disponibilités	084	8 595	086	8 595	3 632
ACTIF CIRCULANT — Charges constatées d'avance *	092	1 093	094	1 093	1 106
Total II	096	15 645	098	15 645	10 018
Total général (I+II)	110	22 655	112 2 470	20 185	14 011

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 04 MARS 2019 sous le n° B 1462

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	500	500
CAPITAUX PROPRES — Ecarts de réévaluation	124		
CAPITAUX PROPRES — Réserve légale	126		
CAPITAUX PROPRES — Réserves réglementées*	130		
CAPITAUX PROPRES — Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
CAPITAUX PROPRES — Report à nouveau	134	(2 739)	
CAPITAUX PROPRES — Résultat de l'exercice	136	9 895	(2 739)
CAPITAUX PROPRES — Provisions réglementées	140		
Total I	142	7 656	(2 239)
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	46	50
DETTES (4) — Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
DETTES (4) — Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 171	13 952
DETTES (4) — Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 8)	172	5 313	2 248
DETTES (4) — Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	12 529	16 250
Total général (I + II + III)	180	20 185	14 011

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 010
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : Société ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS — Néant [ ] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le 31/01/2018	Exercice N-1 clos le 31/01/2017
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		210 116 358	100 212
	Production vendue : biens	215		214	
	Production vendue : services *	217		218 3 839	2 037
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226 1 090	1 371
	Autres produits			230 4	69
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 121 291	103 689
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234 55 173	56 726
	Variation de stock (marchandises) *			236 (492)	(3 309)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242 31 217	31 645
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 037	244 1 204	617
	Rémunérations du personnel *			250 14 507	13 109
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 6 420	6 165
	Dotations aux amortissements *			254 1 463	1 007
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 21	41
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264 109 512	106 000
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 11 779	(2 311)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294 543	429
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300 90	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306 1 251	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310 9 895	(2 739)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312 9 895	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324 1 251	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330 90
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655			Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138 / Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990
					342
					350 90
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352 11 146	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 2806 dont imputés sur le résultat :				360 2 806
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370 8 340	372

QUADRATUS Informatique

Société ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS
22 ROUTE DE DIJON

21600 LONGVIC

ANNEXE DU 01/02/2017 AU 31/01/2018

EXPERTISE COMPT. CONSEILS & ASSIS
32 BOULEVARD DE STRASBOURG

21000 DIJON
0380330531

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

MC

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	931	931	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 147	1 147	
Divers état et autres collectivités publiques	26	26	
Débiteurs divers	52	52	
Charges constatées d'avance	1 093	1 093	
TOTAL	3 249	3 249	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	46	46		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 171	7 171		
Personnel et comptes rattachés	2 207	2 207		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 575	1 575		
Impôts sur les bénéfices	1 187	1 187		
Taxe sur la valeur ajoutée	252	252		
Autres impôts taxes et assimilés	83	83		
Groupe et associés	8	8		
TOTAL	12 529	12 529		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	50			50

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Néant
Agencements et aménagements	Linéaire	Néant
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	Néant
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	Néant

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

NC

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	116
Autres créances	26
Total	142

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 343
Dettes fiscales et sociales	1 818
Total	7 206

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 093
Total	1 093

SAS ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de **500 Euros**
Siège social : **22 Route de Dijon – 21600 LONGVIC**
818 013 286 RCS DIJON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Du 23/06/2018

L'an Deux Mille dix-huit
Le 23 juin à 14 heures à LONGVIC (21600) – 22 Route de Dijon– 21600 LONGVIC

Madame Magali CANTALI
Propriétaire de la totalité des 50 actions de 10 € Euros composant le capital social de la Société SAS ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS

Actionnaire unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/01/2018,
- L'affectation des résultats dudit exercice,
- Ratification d'absence de rémunération de la présidence.

PREMIERE DECISION :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/01/2018 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par la présidente et qui font apparaître, pour ledit exercice, **un résultat bénéficiaire de 9 895.37 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé et rappelle qu'en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code.

CM

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice : 9 895.37 Euros

Affectation :

- **Au compte « Report au Nouveau » pour 2 739.38 Euros**
- **Au compte « Réserve Légale » pour 50.00 Euros**
- **Au compte « Autres Réserves » pour 7 105.99 Euros**

Conformément à la loi, l'Assemblée rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué.

TROISIEME DECISION

Madame CANTALI Magali, associée unique, n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice pour ses fonctions de Présidente.

Elle décide que la Présidente peut prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de qui a été, conformément à l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, consigné sur le registre prévu à cet effet par l'article L 223-31 alinéa 3 du Code du Commerce.

La Présidente
Signature

